



PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL-N° 70-2018-02-16.001 du 16 FEV. 2018

Préfecture

modifiant l'arrêté du 19 décembre 2016 portant renouvellement des membres de la commission départementale consultative des gens du voyage

Direction des Collectivités
Territoriales
et
de la Coordination
Interministérielle

Bureau de la coordination
interministérielle

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

- VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- VU le décret n°2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission en application de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, modifié par le décret n°2017-921 du 9 mai 2017 ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU l'arrêté préfectoral n°70.2016.12.19.001 du 19 décembre 2016, portant composition de la commission départementale consultative des gens du voyage ;
- VU les propositions faites respectivement le 06 novembre 2017 par courrier de l'AMF 70 et l'AMR 70 et le 21 décembre 2017 par courrier de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) ;
- Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

A R R E T E

Article 1 : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°70.2016.12.19.001 du 19 décembre 2016, portant composition de la commission départementale consultative des gens du voyage est modifié comme suit :

1) au titre du représentant des communes :

Titulaire :

- M. René REGAUDIE, maire de Pusey

Suppléant :

- M. Roger RENAUDOT, maire de Voray-sur-l'Ognon

2) au titre des quatre représentants des établissements publics de coopération intercommunale du département :

Titulaires :

- M. Raymond BILQUEZ, Président de la Communauté de communes du Triangle vert
- M. Claude DEMANGEON, Vice-président de la Communauté de communes Val de Gray
- M. Didier HUA, Président de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil
- M. Jean-Louis GATSCHINÉ, Vice-président de la Communauté de communes du Pays de Lure

Suppléants :

- M. Régis PINOT, Président de la Communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon
- M. Roger RENAUDOT, Président de la Communauté de communes du Pays Riolais
- M. René GROSJEAN, Président de la Communauté de communes Rahin et Chérimont
- M. Michel ALBIN, Président de la Communauté de communes des quatre Rivières

Pour mémoire, les autres membres composant la commission départementale consultative sont :

1) quatre représentants des services de l'État :

- M. le directeur départemental des territoires ou son représentant
- M. le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant
- M. le commandant du groupement de gendarmerie ou son représentant
- Mme la directrice académique des services départementaux de l'Éducation Nationale ou son représentant

2) quatre représentants du conseil départemental :

Titulaires :

- Mme Isabelle ARNOULD, conseillère départementale du canton de Lure 2
- Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN, conseillère départementale du canton de Gray
- Mme Marie-Claire FAIVRE, conseillère départementale du canton d'Héricourt 1
- Mme Sylvie MANIERE, conseillère départementale du canton de Vesoul 1

Suppléants :

- M. Jean-Paul MARIOT, conseiller départemental du canton de Port-sur-Saône
- M. Jean-Jacques SOMBSTHAY, conseiller départemental du canton d'Héricourt 1

- M. Serge TOULOT, conseiller départemental du canton de Gray
- M. Frédéric BURGHARD, conseiller départemental du canton de Luxeuil-les-Bains

3) cinq personnalités désignées par le Préfet sur proposition des associations représentatives des gens du voyage :

Titulaires :

- M. François PARAT, association franc-comtoise Gens du voyage-Gadjé, 44 avenue Georges Clémenceau – 70300 Saint-Sauveur
- M. Philippe FRANCE, association franc-comtoise Gens du voyage-Gadjé, 3 rue du Fort – 70300 Breuches-les-Luxeuil
- M. Driss BECHARI, société Adoma, 1 rue des Verriers – 21000 Dijon
- M. David STAINE, association ASET Franche-Comté, Ecole Jean Macé, Boulevard de la Résistance – 70200 Lure
- M. Joseph CHARPENTIER, association SOS Gens du voyage, 25 avenue Paul Vaillant Couturier – 93700 Drancy

Suppléants :

- M. Jean-Jacques COLOMER, association franc-comtoise Gens du voyage-Gadjé , 23 rue de la Victoire – 70000 Navenne
- M. Octave ADOLPHE, association franc-comtoise Gens du voyage-Gadjé, communauté religieuse – 70200 Saint-Germain
- Mme Isabelle MAIGNE, société Adoma, 35 rue Payot – 90000 Belfort
- Mme Sylvie CORNEILLE, association ASET Franche-Comté, Ecole Jean Macé, Boulevard de la Résistance – 70200 Lure
- M. Tschudi SANDRO, association SOS Gens du voyage, CCAS de Lure, 4 rue de la Font – 70200 Lure

4) deux représentants de la caisse d'allocations familiales :

Titulaires :

- Mme Sylvie SEIGNEUR, 13 boulevard des Alliés, BP 90249 – 70005 Vesoul Cedex
- M. Yves ALTMAYER, 13 boulevard des Alliés, BP 90249 – 70005 Vesoul Cedex

Suppléants :

- Mme Mamy VOYEZ, 13 boulevard des Alliés, BP 90249 – 70005 Vesoul Cedex
- M. Gérard DAVI, 13 boulevard des Alliés, BP 90249 – 70005 Vesoul Cedex

Article 2 : Les membres précités sont désignés pour la durée du mandat restant à courir fixée par l'arrêté du 19 décembre 2016 publié au RAA le 23 décembre 2016 ; soit jusqu'au 22 décembre 2022. Leur mandat peut être renouvelé et prend fin si son titulaire perd sa qualité au titre de laquelle il a été désigné. Celui-ci est alors remplacé dans un délai de trois mois pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3 : La commission est présidée conjointement par le Préfet et le Président du conseil départemental de la Haute-Saône ou leurs représentants.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Saône.

Fait à Vesoul, le **16 FEV. 2010**



Ziad KHOURY